

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel André Malraux, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 2 avril 2026.

Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 26
Pouvoirs : 2
Quorum : 15

Secrétaire de séance :
Brigitte CALDERONE

Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 1

PRESENTS : Marc DEL GRAZIA – Max FREY – Marjorie MINUTOLO – Gilbert CARPENTIER – Diane LAMOTTE – Guillaume BEAUMOND – Viviane NAUDIN – Pierre-Yves CHABAUD – Martine DALLEST – Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN – Anne-Marie VIET – Philippe BELTRANDO – Marina HOCQUET – Marc VANDEVOIR – Brigitte CALDERONE – Christine LE GALL – Nathalie NAISSANT – Sébastien ZOYO – Cyril BOSSELUT – Nicolas IMPAGNATIELLO – Ludovic COQUILLAT – Virginie DELEAU – Alexandre DE PALMA – Patrice ENSARGUEX – Yannick GUSSE – Aline SORINI.

PROCURATIONS : Evelynne DOMANICO à Pierre-Yves CHABAUD - Laurent DIAS à Nathalie NAISSANT

ABSENTS (Excusés) : Théau FOURNET

N° DELIB_05_2026

Objet : Installation de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.)

Rapporteur : Marc DEL GRAZIA

L'art. 1650 du Code Général des Impôts (C.G.I.) prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (C.C.I.D.) dans chaque commune.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires est de 8, plus le Président, soit 9 membres.

Les commissaires doivent :

- Être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne.
- Avoir au moins 18 ans.
- Jouir de leurs droits civils.
- Être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune.
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Conformément aux art. 1732 (b) et 1753 du C.G.I. ne peuvent être admises à participer aux travaux de la commission les personnes :

- Qui à l'occasion de fraudes fiscales ou d'oppositions au contrôle fiscal, ont fait l'objet d'une condamnation, prononcée par le tribunal, à l'une des peines prévues aux articles du C.G.I. visés par l'art. 1753 du même code.

- Ayant été concernées par une procédure d'évaluation d'office prévue à l'art. L 74 du livre des procédures fiscales par suite d'opposition à contrôle fiscal du fait du contribuable ou de tiers.

Le rôle de la C.C.I.D. est consultatif. Elle intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- Dresse avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants.
- Participe à l'évaluation des propriétés bâties.
- Participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.
- Formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Les commissaires sont désignés par le Directeur des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double (titulaires et suppléants) dressée par le Conseil municipal.

Un appel à candidature a été lancé, la liste proposée est la suivante :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
Arnaud MOUGEL	Marc GALLIANO
Christine INCERTI	Valéry SALVATORY
Valérie MAROUKIAN	Ariane CHARDONNET
Jean-Marc CHANGEA	Georges D'ASTA
Martine HAMON	Rose-Marie TRON
Dominique VIET	Claude PIGNOL
Bernard CAMERLO	Thibault ORLANDINI
Sylvie BASTID	Christian SAINT JEAN
Mickael CASCIANO	Sabrina BESSON
Christine MASSIANI	Eva HETRU
René LEYDIER	Bernard SIGAUD
Eric CAPPELLETTI	Virginie DEFRANCE
Pascal SAVOURET	Michel LALAUZE
Annie GAVAUDAN	Françoise ORLANDINI
Robert PICUS	Bernard SCHNEK
Pascale CANOVAGGIO	Elise BELFORTI
Philippe BOUCHAÎB	Sylvie ALBUQUERQUE

Sylvie ALBUQUERQUE	Philippe BOUCHAÏB
Philippe BRETEL	Nathalie BERNARD
Pascal REIBRE	Géraldine SAINT-JEAN
Philippe SOULIER	Céline SOULET

Le conseil municipal l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré,

Art. 1 : AUTORISE M. le Maire à proposer au Directeur des Finances Publiques la liste des contribuables jointe pour effectuer son choix de commissaires titulaires et suppléants susceptibles de composer la Commission Communale des Impôts Directs.

Pour : 27 (Marc DEL GRAZIA - Max FREY - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Guillaume BEAUMOND - Viviane NAUDIN - Pierre-Yves CHABAUD - Martine DALLEST - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Philippe BELTRANDO - Evelyne DOMANICO - Marina HOCQUET - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Christine LE GALL - Nathalie NAISSANT - Laurent DIAS - Sébastien ZOYO - Cyril BOSSELUT - Nicolas IMPAGNATIELLO - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Alexandre DE PALMA - Patrice ENSARGUEX - Yannick GUSSE - Aline SORINI)

Contre : 0

Abstentions : 1 (Diane LAMOTTE)

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 13 avril 2026.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Le Maire
Marc DEL GRAZIA



La Secrétaire de séance
Brigitte CALDERONE



AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20260422-18-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-04-2026

Publication le : 22-04-2026

Le Maire,

Marc DEL GRAZIA